

*Accords fiscaux—Loi*

sait le ministre des Finances du Québec, M. Lévesque, et le premier ministre. Voici ce qu'ils ont dit:

[*Français*]

Que le projet de loi C-96 coûte deux milliards au Québec en six ans. Le projet de loi fédéral, et je cite, ici, Claude Picher de *La Presse* de Montréal du vendredi 2 mai. Il a dit que:

Le projet de loi fédéral C-96 représente, pour le Québec, un manque à gagner de quelque \$2 milliards au cours des six prochaines années.

Le projet vise essentiellement à réduire les contributions d'Ottawa au financement de la santé et de l'éducation postsecondaire. «Cela n'a pas d'allure», commente le ministre québécois des Finances.

Depuis neuf ans, ces transferts fédéraux augmentent, année après année, au même rythme que la croissance annuelle de l'économie. Ottawa veut changer la formule de façon à ce que ses contributions augmentent toujours de la même façon moins deux points de pourcentage.

Cette mesure a déclenché un véritable affrontement. Dans ses documents budgétaires, le ministre des Finances du Québec n'hésite pas à parler de l'«incohérence» des choix budgétaires du gouvernement fédéral.

Cela veut dire le parti conservateur, en face.

Ainsi, rappelle-t-il, Ottawa s'est engagé, l'an dernier à se retirer de la taxation du pétrole et du gaz dans les provinces productrices. Cette mesure, en 1990-91, représente un manque à gagner de \$3,9 milliards pour Ottawa, soit plus du double des coupures que subiront l'ensemble des provinces, cette année-là, dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Entre parenthèses, cela démontre les priorités visées par cette formation du gouvernement. Il poursuit en disant:

Au Québec, seulement, pour 1986-87, le projet de loi impose un manque à gagner de \$82 millions.

Du même souffle, le Québec dénonce les coupures fédérales dans les paiements de péréquation.

Et, je n'entrerai pas là-dedans parce que madame a donné tout un historique là-dessus. La question, c'est que les fonds de péréquation sont aussi en jeu et il n'y a pas eu de consultation, monsieur le Président. Et c'est un gouvernement qui se dit toujours prêt à consulter, à améliorer l'environnement, les relations fédérales-provinciales, mais tout à coup, sans aucun avertissement, la décision est prise sans consultation. Monsieur le Président, je trouve qu'il y a là quelque chose à apprendre.

[*Traduction*]

Dans la région atlantique, l'effet est grave. Je suis sûre que mes confrères parleront de cela. La santé est une importante responsabilité. Pendant la campagne électorale de 1984, lors d'un caucus des conservateurs du Québec, à Sherbrooke, le parti conservateur avait promis de respecter l'obligation fédérale de financer les services de santé des provinces par le biais des programmes établis de financement. Il promettait de fournir des fonds supplémentaires aux provinces, à parité, pour créer et améliorer les programmes désignés, par une conférence nationale des ministres de la santé, comme étant les plus susceptibles d'améliorer la santé générale des Canadiens. A long terme ils devaient conduire à un plafonnement des frais. Tout ce que je peux dire c'est que je ne vois pas où et quand ont eu lieu les consultations, mais il est certain que la plupart des ministres n'en ont pas entendu parler. Je suis persuadée qu'ils aimeraient savoir quand a eu lieu cette réunion. Que feront les provinces? Imposeront-elles des tickets modérateurs? Est-ce ce que veut le ministre des Finances? Nos universités vont-elles se détériorer? Vont-elles augmenter leurs frais de scolarité?

• (1520)

En conclusion, la formule de la loi de 1977, qui sera modifiée par le projet de loi C-96, prévoyait que les transferts aux provinces pour l'enseignement postsecondaire et les programmes de santé augmenteraient à la même vitesse que le PNB. Les gouvernements provinciaux pouvaient ainsi planifier et préparer des plans quinquennaux basés sur cette certitude. Le moment est venu de faire preuve de leadership. Nous ne devons pas gaspiller les investissements que nous avons dans nos universités, ni renoncer à notre conviction au sujet de l'universalité des soins, par simple négligence.

[*Français*]

**M. Nic Leblanc (Longueuil):** Monsieur le Président, je remercie mes collègues qui sont bien gentils d'écouter le débat d'aujourd'hui portant sur le financement en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Il est un peu regrettable que les députés de l'opposition, surtout les libéraux, semblent vouloir faire un débat politique et introduire dans le cadre de ce débat la péréquation globale que le gouvernement fédéral a comme entente avec les provinces.

Je ne sais trop s'ils sont de connivence avec le parti libéral du Québec mais, hier, le ministre des Finances du Québec a mis l'augmentation des taxes sur le dos du gouvernement fédéral.

**Une voix:** C'est la même «gang».

**M. Leblanc:** Alors c'est là que nous voyons justement, et mes collègues ont bien raison ici de dire que «c'est la même «gang»». C'est malheureux tout cela, c'est bien malheureux.

Hier, le ministre des Finances du Québec a semé la confusion dans l'esprit de la population en laissant croire, et je répète: Que la taxe supplémentaire du Québec était due à des coupures de transferts entre le gouvernement fédéral et les provinces. A mon avis, c'est de la petitesse de leur part de mettre la faute sur le dos d'un autre gouvernement. Ils devraient d'abord s'occuper de leurs propres affaires et arriver, je pense, à administrer la province, parce que cette province... étant député du Québec je sais que cette province a beaucoup de potentiel et qu'elle peut se développer beaucoup plus rapidement qu'ils le pensent et ce sans pour autant mettre la faute sur le gouvernement fédéral.

Au seul chapitre des transferts, le Québec recevra du gouvernement fédéral, en 1986-1987, au-delà de 9 milliards de dollars. Ce transfert se fera tant au titre de la péréquation qu'au chapitre du financement des programmes établis.

Le projet de loi C-96 à l'étude aujourd'hui a pour seul objet de limiter la croissance des transferts, tout simplement. A ce seul chapitre du financement des programmes établis, le Québec recevra en 1986-1987 au-delà de 4.3 milliards de dollars pour ce programme.

La croissance, que le projet de loi accordera, représentera pour les cinq prochaines années une somme supplémentaire de 1.2 milliard de dollars de ce qu'il aurait été autrement s'il n'y avait pas eu d'augmentation.

Alors que les députés de l'opposition, et surtout les libéraux, disent que nous diminuons les crédits dans ce domaine. Bien au contraire, nous augmentons et nous augmentons sensiblement et nous sommes conscients des besoins de la population en